

Conditions contractuelles

Comment suis-je indemnisé ?

Le Canton verse une aide financière forfaitaire pour la revitalisation de sèves de châtaigniers, couvrant les mesures listées dans le tableau ci-dessous, englobant les frais d'établissement du projet, de surveillance des travaux et de décompte.

	CHF
Plantations	140/ arbre
Protection	56/ arbre
Greffage	49/ arbre
Taille de formation	42/ arbre
Elagage	245/ arbre
Élimination du chancre	140/ arbre
Création de chandelles*	440/arbre
Maintien de troncs à terre ou de stère**	320/tronc ou stère
Pérennisation de chandelle/stère/tronc	50/pièce
Élimination du sous-bois	140/ are
Fauchage	10.50/ are
Abattage des arbres improductifs**	280/ arbre

*≥ 60 dhp, ≥ 5 m

**28-52 cm shp, Exceptés arbres-habitats

Qui peut me renseigner ?

Pour plus d'informations, contactez votre garde forestier de triage ou l'inspecteur d'arrondissement.

Quelles sont mes obligations ?

En règle générale, les sèves doivent être soumises au régime forestier pour bénéficier d'aides financières. La surface minimale de sève sous contrat est de 0.2 ha, avec au minimum 10 châtaigniers préexistants. Toutes les mesures utiles doivent être prises lors des interventions pour éviter la propagation du chancre et du cynips. Enfin, lors du traitement du peuplement, de vieux arbres et des souches hautes seront conservés.



© François Anex

Référence :

Directive cantonale relative à la Biodiversité en forêt, CP 2020-2024

Texte :

Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, Canton de Vaud, avril 2020

Plus d'informations sur :

- www.vd.ch/forets → Informations techniques → subventionnement des projets en forêt → biodiversité en forêt
- www.vd.ch/forets → Vos interlocuteurs par commune



Revitalisation de sèves de châtaigniers

Informations pour les propriétaires forestiers



Direction générale
de l'environnement,
Inspection cantonale
des forêts,
Canton de Vaud

© Rita Büttler

La biodiversité, de la vie dans ma forêt

Le châtaignier, un véritable "arbre à pain"

Introduit dans le canton de Vaud dès le Moyen Âge, le châtaignier y a été cultivé et soigné jusqu'au milieu du XXème siècle. Il jouait en effet un grand rôle économique, notamment grâce à son fruit, source de nourriture riche en sucre et en amidon et à son bois imputrescible.

Un patrimoine en déclin

L'introduction de nouvelles sources d'amidon comme la pomme de terre, l'abandon progressif de modes traditionnels d'exploitation sylvo-pastorale et la dissémination de maladies ont entraîné le déclin des châtaigneraies. Afin de restaurer ce patrimoine naturel et culturel, le canton de Vaud et la Confédération encouragent et financent la restauration de sèves de châtaigniers.



© Nicolas Vial

Revitaliser, pour quoi faire ?

Les châtaigneraies sont des éléments marquants du paysage ainsi que les témoins historiques d'un mode de gestion traditionnel. Leur abandon a entraîné la perte d'un savoir-faire ancestral. De nombreuses variétés ont également été oubliées, et avec elles, leurs qualités et les services qu'elles pourraient nous rendre.

Quelles espèces vivent dans les châtaigneraies ?

Bien entretenues, les châtaigneraies présentent une structure d'âges variée et un sous-bois clair, favorable aux espèces héliophiles. Elles abritent une faune très riche, composée d'oiseaux et de chauves-souris nichant dans les cavités des vieux châtaigniers, d'insectes et de champignons sur le bois mort et de rongeurs se régaland des fruits.



© Philippe Christe

La Noctule commune gîte souvent dans les cavités des vieux arbres et chasse la nuit dans les forêts ouvertes et claires.

Quel objectif pour ma châtaigneraie ?

L'objectif est de revitaliser les châtaigneraies selon un mode de gestion traditionnel. Les châtaigneraies étaient autrefois des milieux plutôt ouverts, entretenues sous forme de vergers ou de taillis et dont le sol pouvait être pâturé. Les sèves ouvertes et claires favorisent la longévité des châtaigniers et donc la présence d'arbres à cavités. Leur sous-bois clair favorise les espèces héliophiles.

Quelles sont les mesures à prendre ?

Le Canton encourage la revitalisation des châtaigneraies au moyen des mesures suivantes:

- Plantation de châtaigniers
- Protection des jeunes plants
- Greffage
- Taille de formation (4 opérations max. sur la vie d'un arbre)
- Élimination du chancre
- Fauchage
- Abattage des arbres improductifs entre 28-52cm de dhp, sauf arbres-habitats
- Création de chandelles (≥ 60 dhp, ≥ 5 m) par démontage manuel
- Maintien de troncs à terre (≥ 60 dhp, ≥ 5 m) ou de pile d'un stère
- Pérennisation de chandelle, tronc, stère (entretien supplémentaire)



© Nicolas Vial